

Marche à suivre pour la demande de subventions Paratonnerre

1. Le propriétaire demande une ou plusieurs offres à des entreprises autorisées (dont la liste est disponible sur le site Internet de l'ECA à : www.eca-vaud.ch).
2. L'installateur établit son offre et complète le formulaire "dossier technique" avec un schéma d'installation qu'il remet ensuite au propriétaire pour signature.
3. Le propriétaire transmet l'offre retenue à l'ECA ainsi que le formulaire "dossier technique".
4. L'ECA communique le montant de la subvention au propriétaire sur la base du devis.
5. Une fois l'installation terminée, le propriétaire transmet à l'ECA la facture finale avec un justificatif de paiement ainsi que les formulaires "avis d'achèvement" (**pages 4 à 6**) et "d'annonce unifié" établis par l'installateur.
6. Sur la base du montant des travaux retenus, l'ECA verse la subvention. Au préalable, une vérification de la bonne exécution des travaux peut avoir lieu.